

2014-2016



Politique familiale et des aînés Municipalité de Saint-Maurice

*"La MRC des Chenaux...
passionnément famille et amie des aînés"*



MAI 2013

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AINES
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

MAI 2013

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-------------------|
| Préambule | p.3 |
| Fondements révisés de la Politique familiale | p.4-5 |
| Titre et logo, | |
| Définition de la famille | |
| Mission | |
| Principes directeurs | |
| Objectifs généraux | |
| Champs d'intervention | |
| Les huit axes d'interventions ciblées | p.6-7-8 |
| L'information et la communication | |
| Les loisirs et la culture | |
| La vie communautaire | |
| L'habitation | |
| La Sécurité | |
| Le transport | |
| L'aménagement du territoire et l'environnement | |
| Les services municipaux | |
| Comités familles | p.9 |
| Étapes d'élaboration du plan d'action | p.10 |
| Plan d'action 2014-2016 | p.10 |
| Grille du plan d'action | p.11 |

PRÉAMBULE

La municipalité de Saint-Maurice désire offrir des conditions de vie favorables aux familles et aînés de son territoire. C'est avec un désir profond de répondre aux besoins de ces derniers que la municipalité de Saint-Maurice amorce simultanément le renouvellement de sa politique familiale (PFM) et emprunte le virage du vieillissement actif en y ajoutant la démarche "municipalité amie des aînés" (MADA).

Reconnaissante de la contribution des familles et des aînés au dynamisme municipal et en tant que palier gouvernemental le plus près d'eux, la municipalité joue un rôle déterminant quant à l'épanouissement de sa communauté.

Les réalités qui composent le quotidien des familles et des aînés d'aujourd'hui ont bien changé au fil des ans et, par conséquent, de nouveaux enjeux se pointent et appellent certaines actions pour les aider et les accompagner dans leur quotidien. La municipalité entend donc agir afin de contribuer à maintenir une belle qualité du milieu de vie dans le respect et les limites de son champ de responsabilités. Pour ce faire, la municipalité entend collaborer avec les différents partenaires locaux et régionaux afin de permettre un développement familial dynamique et durable et de soutenir les aînés pour leur assurer un vieillissement dynamique, à la hauteur de leurs attentes.

La réalisation de ce document est le fruit de plusieurs mois de travail de la part du comité des familles et des aînés, des élus et du personnel-cadre des différents services municipaux. C'est aussi l'écho de ses 2775 citoyens et la réflexion partagée avec les organismes du milieu, qui nous ont exprimé leurs visions en répondant aux différentes étapes de consultation à l'égard des besoins des familles et des aînés de la municipalité de Saint-Maurice.

Vous retrouverez dans ce document les fondements révisés de la politique familiale, car depuis le premier plan d'action, plusieurs années se sont écoulés, donc bien des choses ont changés et aussi, en raison de l'ajout de la MADA. Vous retrouverez la description des huit axes d'interventions qui ont été ciblées, dont certain plus prioritaire que d'autre dans notre municipalité, ainsi que la définition et la description des comités famille qui ont tous travaillé à l'élaboration de ce plan d'action. Pour finir, le récolte de cette démarche, soit les tableaux décrivant précisément les constats faits sur les besoins des familles et aînés de la municipalité de Saint-Maurice, les objectifs visés, les actions identifiées, les groupes d'âge concernés, les responsables et partenaires de la réalisation de ces actions, l'échéancier de réalisation des actions souhaitées pour la période de 2014 à 2016 et enfin, le budget nécessaire à la réalisation de ces actions.

La municipalité souhaite, par le renouvellement de son plan d'action présenté ici même, contribuer au bien-être de ses familles en offrant une gamme d'activités et de services répondant aux besoins actuels de ces derniers. C'est donc avec fierté que le comité familles-aînés présente son nouveau plan d'action 2014-2016.

FONDEMENTS DE LA POLITIQUE FAMILIALE MAI 2013

Tous les fondements ont été révisés compte tenu du temps écoulé depuis le premier plan d'action et aussi en raison de l'ajout de la démarche MADA



FONDEMENTS RETENUS

1- LE TITRE ET LE LOGO DE LA POLITIQUE

Titre : *Politique familiale de la MRC des Chenaux*

Slogan : « *LA MRC des Chenaux passionnément famille et amie des aînés* »

2- LA DÉFINITION DE LA FAMILLE

Le comité famille de la MRC a élaboré une définition large de la famille qui tient compte des changements opérés dans la vision traditionnelle de celle-ci durant les dernières décennies.

« La famille est la cellule de base de notre société. C'est un lieu d'apprentissage et de soutien qui favorise le développement global des individus. Elle inclut au moins une relation intergénérationnelle. Cette relation s'inscrit dans diverses réalités familiales en se fondant sur des liens multiples et variés. »

3- LA MISSION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

« Par sa Politique familiale, la MRC des Chenaux place les familles, dans leurs différents cycles de vie, au cœur de ses préoccupations et décisions afin d'affirmer leur importance et de contribuer à l'enrichissement de leur qualité de vie. »

4- LES PRINCIPES DIRECTEURS

Quelques principes fondamentaux ont été identifiés comme lignes de conduite en matière de développement familial et de démarche amie des aînés et sous-tendent les choix faits dans la Politique familiale.

- **Accessibilité** : Favoriser l'accès à des services variés et adaptés aux contraintes et besoins de toutes les familles. Les horaires, la tarification, la diversité d'options, l'information, la sécurité peuvent favoriser ou réduire l'accessibilité des services, équipement et activité. Assurer l'inclusion de tous les membres des familles et de tous les types de famille.
- **Reconnaissance des acquis du milieu** : Reconnaître et miser sur les forces : engagement de personnes, de comités ou d'organismes, sur la variété, la quantité et la qualité des initiatives et actions déjà réalisées dans chaque communauté.
- **Engagement civique** : Permettre aux familles d'être écoutées et de participer aux décisions qui les touchent. Permettre aux citoyens de participer activement par l'entremise de comités. Favoriser une démocratie locale par la participation des familles à l'évolution de la collectivité. Favoriser l'entraide et l'assistance entre les citoyens.

5- LES PRINCIPES DIRECTEURS (suite)

- **Concertation et partenariat** : Le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous les partenaires : gouvernements, municipalités, organismes communautaires, établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, milieux de travail, entreprises et, bien sûr, les familles elles-mêmes. Par sa Politique familiale et sa démarche Municipalité amie des aînés, la MRC entend convier l'ensemble des acteurs à participer à sa réalisation. Un échange et un partenariat entre les municipalités sont aussi valorisés pour augmenter la qualité des mesures visant les familles.
- **Efficienc**e. Être axés sur la planification et la réalisation d'actions concrètes en faveur des familles et l'atteinte de résultats tangibles.
- **Prévention et promotion de saines habitudes de vie** : Privilégier la prévention à l'action réparatrice et mettre en place des conditions qui facilitent chez les familles l'adoption de saines habitudes de vie.

6- LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE FAMILIALE

- Reconnaître et promouvoir la place des familles dans leur milieu ;
- Offrir un milieu de vie de qualité où il fait bon vivre en famille ;
- Favoriser l'établissement de nouvelles familles, la rétention des familles actuelles et le maintien des jeunes et des aînés dans la MRC ;
- Maintenir, adapter ou améliorer la qualité des services et structures municipales s'adressant aux familles et aux aînés ;
- Identifier ce qui se fait déjà en faveur des familles et des aînés et valoriser ces actions ;
- Fournir aux administrations municipales et à la MRC ainsi qu'à leurs partenaires un cadre de référence pour la planification, la mise en œuvre et le suivi d'actions en faveur des familles et des aînés ;
- Encourager un partenariat entre les municipalités, la MRC et les ressources du milieu vers des actions communes en faveur du mieux-être des familles ;
- Favoriser des actions concrètes par et pour les familles et les personnes âgées (RQF) ;
- Demeurer constamment à l'écoute des besoins des familles et développer un réflexe famille dans toutes les prises de décisions des municipalités et de la MRC ;
- Aider les aînés à vieillir en restant actifs et en participant à la vie municipale ;
- Consolider la solidarité intergénérationnelle.

7- LES CHAMPS D'INTERVENTION

De façon générale, la municipalité est présente dans plusieurs sphères d'activité quotidiennes des familles. Elle a le pouvoir d'agir dans plusieurs secteurs touchant leur qualité de vie et occupe une place centrale dans l'amélioration de celle-ci.

* A noter que certains champs d'interventions pourront être abandonnés si l'analyse régionale des questionnaires ne démontre pas de besoins précis d'action en ce sens ou si ces thèmes ne sont pas de notre juridiction.

VOICI LES HUIT AXES D'INTERVENTIONS QUI ONT ETE CIBLEES DANS LE CADRE DE CETTE POLITIQUE.

1. L'INFORMATION ET LES COMMUNICATIONS :

L'information est une condition première à l'utilisation des services par les familles.

- Diffusion large et régulière de l'information sur les services, ressources et activités offerts aux familles (base de données disponibles en tout temps) ;
- Promotion de la vie familiale et de la reconnaissance du rôle parental ;
- Accueil des nouveaux arrivants ;
- Présentation d'informations imprimées avec des titres clairs en caractère gras et des textes en termes simples et familiers ;
- Offre d'accès gratuit ou à un coût minimal à des ordinateurs et à Internet;
- Diffusion d'informations ciblées afin d'assurer une plus grande participation des personnes âgées à la vie communautaire.

2. LES LOISIRS ET LA CULTURE :

Offre d'espaces et d'équipements de loisir, de sport, de plein air et de culture pour les familles ;

- Offre d'une large palette d'activités de loisirs et culturelles, adaptées aux besoins et préférences des différents groupes d'âge, avec des tarifs et des horaires tenant compte des réalités des familles et des âgés;
- Valorisation d'activités qui réunissent tous les membres de la famille qui leur permettent de vivre des moments de qualité ensemble. Offre d'activités conjointes parents/enfants ;
- Offre d'activités intergénérationnelles et familiales (multi générationnelles) ;
- Offre de services de garde, de camps de jour et d'activités pendant les congés scolaires tenant compte des besoins des parents qui travaillent ;
- Offre de possibilités d'activités physiques ou récréatives pour les âgés, offre de loisirs non physiques comme le bingo, les cartes, les fléchettes, etc. des cours d'artisanat ou sur les passe-temps ;
- Offre d'activités dans des endroits pratiques et accessibles aux âgés. Les événements s'organisent dans des lieux bien placés, faciles d'accès, bien éclairés.

3. LA VIE COMMUNAUTAIRE :

Un milieu qui valorise la famille et la participation des âgés offre des activités récréatives qui renforcent tant l'entité familiale que le sentiment d'appartenance à la communauté. Il propose des services pour soutenir les parents dans leur vie quotidienne et facilite l'intégration des âgés à la vie de la communauté.

- Offre d'activités réunissant les différents membres d'une même famille et qui valorisent la cellule familiale ;
- Offre d'activités pour renforcer le sentiment d'appartenance des familles à leur municipalité et à leur MRC ainsi que le tissu communautaire ;
- Soutien aux organismes communautaires qui offrent des services aux familles (accorder des subventions, prêter ou louer des locaux, soutenir le développement) ;
- Soutien à l'offre de services de garde à la petite enfance et en milieu scolaire;
- Encouragement de la participation citoyenne;
- Effort tangible pour inclure les personnes susceptibles d'être laissées pour compte;
- Souci d'intégration des personnes âgées dans des activités communautaires de « familles » et dans des activités scolaires;
- Encouragement et soutien du bénévolat par des gens de tout âge. Offre d'une gamme d'options flexibles pour les bénévoles d'un certain âge.

4. L'HABITATION :

En matière d'habitation, les familles recherchent la proximité des services et des lieux de travail, l'offre de logements ou de maisons de qualité à coût raisonnable et dans certains cas la possibilité de construire une nouvelle propriété dans un environnement agréable et sécuritaire. La plupart des aînés souhaitent demeurer le plus longtemps possible dans leur communauté. Un milieu qui se soucie de l'offre de services de proximité, de logements abordables et de résidences pour aînés supporte ce désir.

- Accessibilité à des logements abordables ;
- Stimulation et contrôle de la fonction résidentielle sur le territoire. Selon les besoins, encouragement de la construction résidentielle, modification de zonage, aménagement de services pour les nouvelles propriétés, contrôle de la transformation et de l'entretien des résidences ;
- Support à l'offre de services de proximité pour garantir le bien-être des familles ;
- Offre de subventions à l'établissement, à la rénovation ou à la construction résidentielle ;
- Offre de logements à loyers modérés à proximité des services et du reste de la communauté ;
- Support à l'implantation de résidences pour les personnes âgées, selon les besoins, qui libèrent des habitations pour les jeunes familles et permettent de maintenir les membres des familles de différents âges à proximité les uns des autres.

5. LA SÉCURITE :

Un milieu propice aux familles doit être sécuritaire. Le respect de la vitesse par les conducteurs, les vols, le vandalisme, le sentiment de sécurité de chaque membre de la famille dans les espaces publics sont tous des aspects qui préoccupent les familles.

- Offre d'un milieu de vie sécuritaire aux familles par l'aménagement des lieux publics, l'ajustement de la réglementation, la collaboration avec les services policiers, la promotion de la prévention, le développement de l'entraide et de la surveillance locale;
- Amélioration de la sécurité par un bon éclairage des rues;
- Mesures pour diminuer le vandalisme;
- Mesures pour diminuer la vitesse de circulation sur les routes;
- Aménagement de pistes cyclables séparées des routes.

6. LE TRANSPORT :

En milieu rural les distances à parcourir sont souvent grandes. Tant pour les loisirs, le travail que la réponse à plusieurs besoins essentiels, les familles doivent se déplacer. Les administrations municipales et la MRC peuvent contribuer à faciliter les déplacements quotidiens des familles.

- Entretien des chaussées et trottoirs ;
- Aménagement sécuritaire des voies pour les piétons et vélos et le déplacement avec une poussette ;
- Panneaux de signalisation et intersections voyants et bien placés;
- Offre d'un système de déplacement inter-municipal et à l'extérieur de la MRC (accompagnement, transport collectif).

7. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT :

Les questions de salubrité, d'environnement et d'aménagement du territoire ont une relation évidente avec le bien-être des familles. Elles contribuent à protéger la qualité du milieu de vie et à favoriser la santé des familles.

- Aménagement d'espaces verts, de parcs, d'installations pour la pratique d'activités de plein air, de bancs publics ;
- Entretien adéquat des trottoirs pour favoriser les déplacements. Passages pour piétons sécuritaires. Les routes sont en bon état, avec des égouts couverts et un bon éclairage;
- Mise en place d'équipements, d'aménagements de lieux publics, de voies piétonnières, bref de tout ce qui rend un ensemble résidentiel habitable et sécuritaire pour les familles;
- Offre de services de salubrité (qualité de l'eau potable, raccordement des égouts sanitaires, entretien des logements, cueillette des déchets);
- Maintien de la propreté des lieux publics;
- Aménagement de toilettes publiques nombreuses à l'intérieur comme à l'extérieur, salubres, bien entretenues et d'accès facile. Installation de tables à langer;
- Planification de l'aménagement en fonction des besoins des aînés.

8. LES SERVICES MUNICIPAUX :

Plusieurs mesures administratives peuvent soutenir les familles :

- Nomination d'un RQF et mise en place d'un comité famille pour veiller à l'application et au suivi de la Politique familiale ;
- Établissement d'heures d'ouverture des services tenant compte des parents travailleurs ;
- Étalement des paiements de taxes;
- Regroupement et facilité d'accès des services avec l'aménagement de places assises, de toilettes, d'ascenseurs ou de rampes pour les personnes à mobilité réduites;
- Sollicitation régulière de l'avis des aînés afin de mieux les servir;
- Personnel des services courtois et serviables;
- Services de messagerie vocaux donnant des instructions lentement, clairement.

COMITÉS FAMILLES

Le comité famille de la MRC est composé de représentants de diverses organisations impliquées dans l'offre de services aux familles de la MRC (Commission scolaire, CPE, Maison de la famille, CSSS, CLD, SADC, CDC) et du maire responsable des questions familiales pour la MRC. Ce comité appuyé par l'ensemble des responsables municipaux des questions familiales a révisés au cours des derniers mois, les fondements généraux de la politique familiale (définition de la famille, mission, objectifs généraux, valeurs, axes d'intervention) tout en y intégrant, pour ce nouveau plan d'action, la démarche MADA (Municipalité ami des aînés).

Parallèlement, le comité famille de la Municipalité de Saint-Maurice a élaboré un bilan du plan d'action 2008-2010 ce qui a permis de prendre conscience des actions réalisées au cours de ce plan d'action, et de ce fait, à permis l'élaboration de ce nouveau plan 2014-2016 qui sera soumis pour adoption au conseil municipal. Ce comité était composé de :

| | |
|--------------------|---|
| • Sophie Gagnon | • RQF, responsable des camps de jour |
| • Angèle Desfossés | • Conseillère municipale, aînée |
| • Nathalie Guité | • Parent |
| • Nathalie Gagnon | • Employée municipale, parent, comité des loisirs |
| • Pierre Morin | • Aîné |
| • Denise Morin | • Aînée |

ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2014-2016

Diverses étapes ont été réalisées afin d'arriver à la production d'un nouveau plan d'action municipal répondant de façon plus actuelle aux besoins des familles et des aînés :

- Bilan des actions souhaitées versus celles posées dans la perspective du plan d'action 2008-2010 ;
- Préparation et distribution à tous les citoyens d'un sondage sur les besoins des familles et des aînés ;
- Etude des résultats du sondage pour en ressortir des constats sur les besoins à combler pour les familles et les aînés;
- Travail de concertation des responsables des questions familiales des différentes municipalités de la MRC pour s'enrichir des expériences réalisées ailleurs et discuter de questions à portée régionale ;
- Détermination d'orientations prioritaires quant à la satisfaction des besoins des familles et des aînés ;
- Identification des constats, objectifs, actions, des groupes d'âges, des échéanciers, des responsables et partenaires et des budgets nécessaires pour la réalisation des actions.

PLAN D'ACTION 2014-2016

Le comité famille municipal a identifié un certain nombre de constats. Certains axes d'intervention sont apparus plus prioritaires que d'autres. Le comité a ensuite déterminé des objectifs à atteindre durant les années 2014 à 2016 et des actions à poser pour concrétiser ces objectifs.

Les tableaux ci-joint présentent par axe d'intervention:

- Les constats faits sur les besoins des familles et des aînés de la municipalité
- Les objectifs fixés
- Les actions identifiées
- Les groupes d'âge concernés
- Les responsables et partenaires de la réalisation de ces actions
- L'échéancier de réalisation des actions pour la période de 2014, 2015, 2016
- Le budget nécessaire à la réalisation de ces actions.